

Séance du Conseil Communautaire du 28 novembre 2017

DELIBERATIONS

* * *

DELIBERATION N° 20171128_01

Objet : Désignation d'un représentant titulaire au collège Saint-Exupéry - Chaumont-en-Vexin

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2017 qui désignait les membres suivants pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Saint-Exupéry à Chaumont-en-vexin :

- Titulaire : M. Francis DAVID
- Suppléant : M. Patrick DESRUELLE

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2017 qui désignait M. TAILLEBREST suppléant pour remplacer M. DESRUELLE

Le Président explique que M. DAVID souhaite mettre un terme à ses fonctions en qualité de titulaire.

Il est alors proposé la candidature de :

- Mme Emmanuelle LAMARQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

- Mme Emmanuelle LAMARQUE en qualité de titulaire pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Saint-Exupéry à Chaumont-en-Vexin.

DELIBERATION N° 20171128_02

Objet : Désignation des représentants au collège Guy de Maupassant - Chaumont-en-Vexin

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2017 qui désignait les membres suivants pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant à Chaumont-en-vexin :

- Titulaire : Mme Maria LEFEVRE
- Suppléant : M. Francis DAVID

Le Président explique que M. Francis DAVID a décidé de mettre un terme à son mandat de suppléant.

Il est alors proposé la candidature de :

- Mme Emmanuelle LAMARQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

- Mme Emmanuelle LAMARQUE pour siéger en qualité de suppléant au Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant à Chaumont-en-Vexin.

DELIBERATION N° 20171128_03

Objet : Complexe aquatique Aquavexin : Election d'un conseiller syndical titulaire de remplacement au Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin (SMCNV)

Dans le cadre de sa compétence Sports et plus particulièrement la création et gestion d'une nouvelle piscine à vocation ludique,

Dans le cadre de la mise en place du Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin,

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2017,

Le Président rappelle la représentation de La Communauté de Communes du Vexin-Thelle au sein du SMCNV par 10 titulaires et 10 suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Didier DAVID	Jean-Michel BOUCHARD
Patrick DESRUELLE	Pierre CORADE
Bertrand GERNEZ	Pierre de CHEZELLES
Jean-Jacques GODARD	Hervé DESSEIN
Pascal LAROCHE	Daniel DIERICK
Maria LEFEVRE	Alain FRIGIOTTI
Gérard LEMAITRE	Didier GOUGIBUS
Charles MEAUDRE	Victor GRAMMATYKA
Philippe MORIN	Michel LETAILLER
Jean ROLAND	Didier MASURIER

Suite à la démission de M. Patrick DESRUELLE, conseiller syndical titulaire au sein dudit syndicat, le Président propose d'élire un remplaçant.

ELECTION D'UN CONSEILLER SYNDICAL TITULAIRE
SUITE à la démission de M. DESRUELLE

ELECTION DU CONSEILLER SYNDICAL TITULAIRE :

Après un appel de candidature, 1 candidat (e) se présente. Il s'agit de :
Mme Déborah HAMIER.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Membres en exercice : 58

Nombre de présents : 42

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins : 45

Majorité absolue : 23

Suffrages exprimés : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

a obtenu :

Mme Déborah HAMIER. : 45 Voix

Mme Déborah HAMIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée conseillère syndicale titulaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le tableau des 10 titulaires et des 10 suppléants comme indiqués ci-dessous pour siéger au Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Didier DAVID	Jean-Michel BOUCHARD
Bertrand GERNEZ	Pierre CORADE
Jean-Jacques GODARD	Pierre de CHEZELLES
Déborah HAMIER	Hervé DESSEIN
Pascal LAROCHE	Daniel DIERICK
Maria LEFEVRE	Alain FRIGIOTTI
Gérard LEMAITRE	Didier GOUGIBUS
Charles MEAUDRE	Victor GRAMMATYKA
Philippe MORIN	Michel LETAILLEUR
Jean ROLAND	Didier MASURIER

* * * *

Délibération n° 20171128_04

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un parking aux abords de la gare à Chaumont-en-Vexin avec la Société AXAM TP

Vu la délibération prise en Bureau Communautaire du 14 janvier 2016 donnant pouvoir au Président de signer le marché de travaux d'aménagement d'un parking aux abords de la gare à Chaumont-en-Vexin avec la Société AXAM TP,

Considérant que lors des réunions de chantier, il a été évoqué la nécessité d'installer, pour des raisons de sécurité, un système d'enregistrement de vidéo protection sur le parking à la gare à Chaumont-en-Vexin ainsi qu'un distributeur à pain et considérant que ces installations étaient partiellement incluses au marché,

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un parking aux abords de la gare à Chaumont-en-Vexin avec la Société AXAM TP.

Cet avenant a pour objet de :

- Prendre en compte l'installation d'un système d'enregistrement de vidéo protection sur le parking à la gare à Chaumont-en-Vexin ;
- Prendre en compte l'alimentation d'un distributeur à pain qui sera situé entre le parking et la gare.

Par l'avenant n°1 précité, le montant du marché initial sera donc porté de
360 692.97 € HT soit 432 831.56 € TTC
à
372 989.47 € HT soit 447 587.36 € TTC

L'augmentation du marché sera donc de 12 296.50 € HT soit 14 755.80 € TTC soit une augmentation de 3.41 %.

Quant au délai d'exécution des travaux, il sera prolongé d'une semaine et donc porté à 8 semaines au total.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 49

Nombre de voix POUR : 48

Nombre de voix CONTRE : 1 (J-M. BOUCHARD)

Abstentions : 0

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un parking aux abords de la gare à Chaumont-en-Vexin avec la Société AXAM TP.
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

Délibération n° 20171128_05

Objet : Installation de médecin(s) dans l'ancien siège de la CCVT

Le Président explique qu'un médecin généraliste pourrait être intéressé pour prendre une location dans les locaux de l'ancien siège aux fins de consultations médicales soit sur site, soit en itinérance à l'aide d'un camion équipé.

Afin de permettre l'installation dudit médecin, le Président propose un loyer gratuit les 6 premiers mois le temps de lancer son activité puis un loyer de 300 € par mois qui pourra être revu dans les 2 ans en fonction de son activité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer tous documents pour l'installation de médecins.
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de nos partenaires si besoin de travaux sur l'ancien siège
- AUTORISE le Président à engager les crédits nécessaires.

Délibération n° 20171128_06

Objet : CCVT – Demande de mise en non -valeur (factures impayées).

Dans le cadre de la compétence SOCIAL et notamment le Service Petite Enfance, les agents ont effectué des heures de halte-garderie, voir le détail ci-dessous, conformément au service proposé:

Nom du redevable	Commune	Montant	Date de la créance	Motifs de la présentation en non- valeur
DURAND Bruno et CHATAIGNE Gaelle	LIANCOURT SAINT PIERRE	4.50 €	23/10/2013	RAR inférieur seuil de poursuite
DURAND Bruno et CHATAIGNE Gaelle	LIANCOURT SAINT PIERRE	1.80 €	20/02/2014	RAR inférieur seuil de poursuite

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en non-valeur les titres suivants pour la somme de 6.30 €.

Nom du redevable	Commune	Montant	Date	Titre
DURAND Bruno et CHATAIGNE Gaelle	LIANCOURT SAINT PIERRE	4.50 €	23/10/2013	Titre 2016 – Bord.47
DURAND Bruno et CHATAIGNE Gaelle	LIANCOURT SAINT PIERRE	1.80 €	20/02/2014	Titre 2 – Bord.2
	TOTAL	6.30 €		

DIT que la dépense est inscrite au budget.

Délibération n° 20171128_07

Objet : SPANC – Demande de mise en non -valeur (factures impayées).

Dans le cadre de la compétence du Service Public d'Assainissement non Collectif, les techniciens SPANC ont contrôlé plusieurs installations, conformément au détail ci-dessous:

Nom du redevable	Commune	Montant	Date de la créance	Motifs de la présentation en non- valeur
GANTIER Jeanne	DELINCOURT	1 €	05/06/2013	RAR inférieur seuil poursuite
ANGERAS Daniel Nc	MONTJAVOULT	100 €	04/03/2014	Indivision DUBOS – Pas de fonds disponible
CASTELS Thierry	FRESNES LEGUILLON	100 €	19/10/2015	Certificat irrécouvrable

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de mettre en non-valeur les titres suivants pour la somme de 201 €.

Nom du redevable	Commune	Montant	Date	Titre
GANTIER Jeanne	DELINCOURT	1 €	05/06/2013	Titre 121 – Bord.8
ANGERAS Daniel Nc	MONTJAVOULT	100 €	04/03/2014	Titre 4 – Bord.2
CASTELS Thierry	FRESNES LEGUILLON	100 €	19/10/2015	Titre 340 – Bord.25
TOTAL		201 €		

DIT que la dépense est inscrite au budget.

DELIBERATION N°20171128_08

Objet : BIL – Demande de mise en non -valeur ; Loyers impayés Société STMC et RCD Hydraulique

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Communauté de Communes met en location des alvéoles au sein d'un bâtiment industriel locatif.

Concernant la société RCD Hydraulique, le Président rappelle qu'elle a loué 1 alvéole à partir de 2009 jusqu'à fin 2014.

La Trésorerie de Chaumont en Vexin nous informe qu'elle a épuisé toutes les poursuites ; révélées sans effets.

Concernant la société STMC, le Président rappelle qu'elle a été locataire d'une alvéole à partir du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 novembre 2016 et que le Tribunal de Beauvais a prononcé, par jugement du 12 septembre 2017, la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif le 29 septembre 2017.

Considérant la demande de mise en non- valeur du Centre des Finances Publiques de Chaumont en Vexin du 14 novembre 2017,

Le président propose de mettre en non-valeur les titres ci-dessous :

Nom du redevable	Date de la créance	Objet	Montant HT	Montant TTC	Titre
RCD Hydraulique	20/11/2014	Loyer nov-14 Alvéole n°6	3.06€	3.68€	64
RCD Hydraulique	12/12/2014	Loyer dec-14 Alvéole n°6	624.74€	749.69€	68
RCD Hydraulique	08/01/2015	Loyer janv-15 Alvéole n°6	599.75€	719.70€	4
STMC	07/12/2015	Loyer dec-15 Alvéole n°2	175.20€	210.24€	51
STMC	08/01/2016	Loyer janv-16 Alvéole n°2	1 051.21€	1 261.45€	3
STMC	08/02/2016	Loyer fév-16 Alvéole n°2	1 051.21€	1 261.45€	6
STMC	18/04/2016	Loyer avr-16 Alvéole n°2	1 051.21€	1 261.45€	15
STMC	07/06/2016	Loyer juin-16 Alvéole n°2	1 051.21€	1 261.45€	23

STMC	07/07/2016	Loyer juil-16 Alvéole n°2	1 051.21€	1 261.45€	29
STMC	05/09/2016	Loyer sept-16 Alvéole n°2	1 051.21€	1 261.45€	37
STMC	05/10/2016	Loyer oct-16 Alvéole n°2	1 051.21€	1 261.45€	41
STMC	25/10/2016	TOEM 2016 Alvéole n°2	609.88€	609.88€	45
STMC	10/11/2016	Loyer nov-16 Alvéole n°2	665.76€	798.91€	48

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en non-valeur les titres ci-dessus pour la somme de 1 227.56€ HT et 1 473.07€ TTC pour la société RCD Hydraulique et pour la somme de 8 809.30€ HT et 10 449.18€ TTC pour la société STMC.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2017.
